

TERRITOIRES DU FUTUR

VITRÉ, 28 Octobre 2010

Liam FAUCHARD / FutureScan / FUTUROUEST

TERRITOIRES DU FUTUR

1/ LES CONTEXTES

2/ MODES D'ORGANISATION TERRITORIALE

3/ QUELLE ORGANISATION POUR DEMAIN ?

4/ CONCLUSION PROVISOIRE: ET SI LA BRETAGNE

TERRITOIRES DU FUTUR

LES CONTEXTES

STRATEGIE DE LISBONNE

Mars 2000 = Lisbonne, Décision UE => *Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.*

Démarche vers un EER (Espace Européen de la Recherche) sur le modèle du Marché Commun

Mise en concurrence des systèmes nationaux de Recherche

Indicateurs de performances & évaluation comparative via des processus de *benchmarking*

➔ De facto, non seulement les Etats, mais aussi les Régions sont mises en concurrence les unes par rapport aux autres ...

ERE DE L'INFORMATION - NBIC

Les trois Eres : Agraire / Industrielle / Information

Masse / Energie / Information

Caractéristiques majeures :

- Démassification
 - Interconnexion
 - Révolution de la Mobilité
 - Révolution du Savoir
 - Auto – Organisation

NBIC (Combinatoire opérationnelle)

AUTO - ORGANISATION

**ORGANISATIONS COMPLEXES = INTER-ACTIONS NOMBREUSES
& PROCESSUS DE « FEED BACK »**

*De la linéarité de l'ère industrielle aux boucles interactives
d'aujourd'hui*

Sociétés européennes = pléistocratie

Hiérarchie enchevêtrée => auto – organisation indispensable

SUSTAINABLE DEVELOPMENT

BRUNDTLAND 1987 / RIO de JANEIRO 1992

- 1/ ECONOMIE = Améliorer le bien être des populations
- 2/ SOCIAL = Economie au service de la cohésion sociale
- 3/ ENVIRONNEMENT = Autant que faire se peut

- 4/ CULTURE & GOUVERNANCE

- 5/ EGALITE FEMMES / HOMMES (**Futuroest 2002**)

→ *Combinatoires indispensables (pertinentes)*

CINQ MODERNITES

Face aux enjeux des futurs possibles : combinatoire des cinq modernités:

✧ ECONOMIE

✧ SOCIAL

✧ ECOLOGIE

✧ EUROPE

✧ SUBSIDIARITE

Où l'on retrouve la hiérarchie enchevêtrée

SYSTEMES DE PROTECTION SOCIALE

TROIS CONCEPTS HISTORIQUES

- ⌘ **BISMARCKIEN (1885) = Assurances sociales (rétribution contre contribution)**
- ⌘ **BEVERIDGIEN (1942) = Sécurité Sociale (rétribution sans contribution)**
- ⌘ **MIXTE (France 1945 – 1958 – 1988 – 2009) = Assurances combinées progressivement avec des rétributions universelles (ALS, RMI, RSA)**

ETRE OU NE PAS ETRE ?

⇒ « *Quand la France disparaît du Monde* »

Nicolas TENZER (Mission de 18 mois) 2007 – 2008

⇒ *Saragosse 18 & 19 Novembre 2010*

Conférence **RegLeg**

Réunion UE annuelle de la Conférence des régions européennes à pouvoir législatif (Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Autriche, Finlande mais aucune région française).

ETRE OU NE PAS ETRE ?

Montecristi (Equateur) – 19 Juillet 2010

ASSEMBLEE GENERALE du FOGAR

**Forum Global des Associations de Régions, 17 regroupements
et 900 collectivités dans le Monde**

**... demande que les Régions, les Etats fédérés, les Provinces,
deviennent « *l'échelon nouveau d'une mondialisation réussie* »,
aux côtés des Etats nationaux.**

**... demande que le FOGAR soit reconnu comme partenaire de
l'ONU, de l'OMC, de la FAO, de l'OMS, du PNUD ...etc...**

TERRITOIRES DU FUTUR

MODES D'ORGANISATION

FEDERALISME

- Etats fédérés compétents pour application des Lois fédérales (exceptions = fonctions régaliennes)
- Compétences propres de l'Etat fédéré (exécutif et législatif) dans toutes les matières non - attribuées à l'Etat fédéral
- Chambre Haute (*Bundesrat, par ex.*) représente les Etats fédérés et participe au processus législatif
- Système souple avec des allées et venues (*USA, par ex. Jefferson vs Hamilton*)

AUTONOMISME

- **Pouvoir législatif partagé entre Etat et Régions**
 - **Pouvoir régional exclusif hors compétences Etat**
 - **Liste des compétences partagées**
- **Régions participent à la préparation des actes normatifs UE**
- **Conférences Etat – Régions sur compétences partagées**
- **Asymétrie de compétences / Dynamique de concurrence entre Régions => *instabilité créatrice* ?**

Ex : Espagne / Italie

DEVOLUTION

Le « cas » britannique : Etat pluri-national (Actes d'Union) sans constitution écrite

Asymétrie juridique (systèmes distincts) / Souveraineté illimitée de Westminster => ***mais respect du choix du peuple, si***

Forte centralisation fiscale (70 % de subventions d'Etat)

Ecosse = pouvoir législatif primaire sur tous les domaines dévolus

Pays de Galles = pouvoir législatif secondaire dans de nombreux domaines (adaptations)

Northern Ireland = Hiérarchie enchevêtrée Dublin / Londres

DECENTRALISATION

- **Assemblées régionales élues au suffrage universel direct**
- **Pas de hiérarchie juridique entre Régions et autres Collectivités**
- **Capacité normative et administrative faible**
- **Compétence de coordination et de mise en œuvre = développement économique, transports, formation**
- **L'administration déconcentrée de l'Etat reste un partenaire clé**

Ex = France, Pologne, Suède ...

DECONCENTRATION

- **Régionalisation fonctionnelle**
- **Région est un espace de coordination des services de l'Etat central**
- **Assemblées consultatives régionales (élus et représentants socio – économiques)**

Ex. = Danemark, Finlande, Portugal ...

TERRITOIRES du FUTUR

QUELLE ORGANISATION POUR DEMAIN ?

QUELLE ORGANISATION POUR DEMAIN ?

- = Métaruralisation et relations villes – campagnes
- = Effets iatrogènes de la densification urbaine
- = 1,2 G€ envoyés à Paris chaque année (*Cas Bzh*) !
- = A 86 versus RN 164

- Polycentrisme ou polarisation = Faux débat ... en Bretagne => culture du ET + polarisation par Pays => vrai réseau

- Vers le couple Pays – Région

- Aménagement du territoire 2015 / Futuroouest 1995 (*Futuribles*)

QUELLE ORGANISATION POUR DEMAIN ?

Le concept « BRIT » (*Clisthène*)

= Alliances transnationales

= « Européiser » les Régions plutôt que régionaliser l'Europe (Claudio Martini) → *Hiérarchie enchevêtrée*

= Développement différencié

QUELLE ORGANISATION POUR DEMAIN ?

1/ Commune / Conseil de Commune (6 ans) / CESCL

Election à la proportionnelle intégrale

2/ Bassin de vie ou Pays / Conseil de Pays / CESCP

Première moitié = élection proportionnelle intégrale (6 ans)

Seconde moitié = élection à la majorité simple, à raison d'un représentant par Commune (3 ans)

3/ Région / Conseil de Région (6 ans) / CESC

Première moitié = élection proportionnelle intégrale (6 ans)

Seconde moitié = élection à la majorité simple, à raison d'un représentant par Pays (3 ans)

4/ Union Européenne

*Convention européenne / Conseil des Régions / Directoire /
Président / CESCE / CEGE / CJCE*

ET SI LA BRETAGNE

Et si la Bretagne voulait devenir un « autre Danemark », dans le cadre européen **ET dans le cadre d'un développement différencié basé sur des choix propres???**

Pour certains, c'est souhaitable ; pour d'autres, c'est improbable dans le cadre constitutionnel français actuel.....

EN 1968, pourtant

CONCLUSION PROVISOIRE

« L'évolution générale porte, en effet, notre Pays vers un nouvel équilibre.

L'effort multiséculaire de centralisation, qui lui fut longtemps nécessaire pour réaliser et maintenir son unité malgré les divergences des provinces qui lui étaient successivement rattachées, ne s'impose plus désormais.

Au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts de sa puissance économique de demain. »

Charles De Gaulle, Lyon, 24 Mars 1968

LE GROUPE FUTUROUEST

Création 1992 / Siège Lorient

FUTUROUEST Recherches

FUTUROUEST Applications

FUTURWEST Publications

Partenariats avec *Futuribles* et *Anaximandre*

www.futuroouest.com